

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - QUÉRY - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. GUIBRETEAU à M. ZIAT
M. BANIZETTE. à M. LAFFENÊTRE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme DONADIEU à M. PÈBRE
Mme PROUX à M. MAZÈRE
Mme REGRENIL à Mme RAFIK
Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. MATHA à M. ISSARD
M. TIFALLA à M. QUÉRY
Mme DANÈDE à Mme DUMAS

Membres en exercice :	29
Présents :	16
Votants :	26
Date de convocation :	12/12/2023

ABSENTS EXCUSÉS : M. DEVAUTOUR - Mme EL BASRI

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GAUTHERIE

DÉLIBÉRATION 2023-12-09 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UDAF CHARENTE ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER MÉMOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite mettre en place un atelier mémoire notamment, pour venir en aide aux personnes soucieuses d'entretenir leur mémoire.

Les pertes de mémoire ne sont pas inéluctables. Comme tout muscle, la mémoire s'entretient.

L'atelier mémoire est un moyen de réveiller et/ou d'entretenir de façon ludique une capacité qui s'éteint peu à peu, tout en utilisant et stimulant la mémoire des personnes âgées pour renforcer leur identité, leur apporter des repères dans le temps et l'espace et, de ce fait, augmenter leur capacité d'autonomie. Il s'agit d'apprendre à regarder autrement sa mémoire, à reprendre l'habitude de l'utiliser dans tous les moments de la vie quotidienne, à retrouver vraiment confiance en soi.

Les objectifs de l'atelier sont de proposer des exercices appropriés, précis et accessibles à tous :

- Faire fonctionner toutes les zones du cerveau
- Stimuler à titre préventif certaines fonctions mentales « engourdies » (mémoire olfactive, mémoire auditive, mémoire des noms propres, etc.)
- Diversifier les stratégies d'apprentissage
- Développer sa motivation
- Faire en sorte que chaque individu en tire un bénéfice personnel
- Renforcer l'autonomie et sortir de l'isolement les participants

L'atelier est organisé par l'Espace Victor Hugo de L'ISLE D'ESPAGNAC et animé par l'UDAF de la Charente.

Le coût horaire de la prestation est de 40.00 € et il est prévu la réalisation de 20 heures en 2024 soit un coût de 800.00 €

La Commission Urbanisme et Patrimoine du 8 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité. La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 6 décembre 2023. La commission Action sociale - Solidarité a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 5 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'APPROUVER la convention de partenariat entre l'UDAF et la commune de L'ISLE D'ESPAGNAC pour l'animation d'un atelier mémoire, à compter du 12 janvier 2024 telle qu'annexée à la présente délibération.

- DE L'AUTORISER à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat entre l'UDAF et la commune de L'ISLE D'ESPAGNAC pour l'animation d'un atelier mémoire, à compter du 12 janvier 2024 telle qu'annexée à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 19 décembre 2023

Monsieur le Maire